



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

métaux

Question écrite n° 35488

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la question de l'absence de cotation officielle de l'or. L'or constitue le placement refuge par excellence des Français. Pourtant le marché de l'or est organisé de manière peu transparente, le cours de l'or ne reposant plus sur aucune cotation officielle depuis le 30 juillet 2004. Cette situation provoque de graves distorsions entre les prix effectifs et la cotation affichée (par la *London Bullion Market Association*), notamment en ce qui concerne les pièces d'or, les épargnants étant les premiers affectés, n'étant pas en mesure de connaître la valeur réelle des biens qu'ils achètent ou revendent. Aussi, il lui demande si le gouvernement envisage d'intervenir afin de donner à la cotation de l'or un caractère pluraliste et transparent.

Texte de la réponse

La Banque de France communique à titre d'information, sans constituer une référence officielle, le cours de l'or à Paris. Les modalités et les conditions de cette cotation méritent d'être explicitées. La Banque de France a mis en place un groupe de travail dans cette perspective. Le ministre de l'économie et des finances sera attentif aux réflexions qui seront développées et aux éventuelles propositions qui en ressortiront.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35488

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 août 2013](#), page 8309

Réponse publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9456